



## Pour une Formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

### Le conseil de l'INSPE : qu'est-ce que c'est ?

C'est l'instance où siègent les représentant-es des personnels et des usagers de l'INSPE : enseignant-es-formateur-trices, personnels, étudiant-es et stagiaires ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'INSPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élu-es FSU y porteront vos revendications afin d'améliorer la formation, les conditions d'étude et de travail.

C'est aussi un moyen de se faire entendre au niveau de l'académie.

La réforme de la formation initiale des enseignants et CPE à la rentrée 2021 a porté le concours en M2. Cette réforme ne répond toujours pas à l'ambition d'une formation de qualité. Les étudiant-es admis-es en master doivent mener de front la préparation du concours ainsi que celle d'un master, et pour certains assurer un service d'enseignement (ou d'éducation pour les CPE).

**Le ministre fait fi de la grave crise de recrutement que nos métiers connaissent et de la surcharge de travail subie par les étudiant-es et stagiaires :**

- ✗ **L'autonomie des universités se traduit par de fortes disparités entre les masters.** Par ailleurs, les INSPE manquent de moyens.
- ✗ **La mise en responsabilité des étudiants sous contrat entraîne un travail lourd, contraignant et peu rémunéré.**
- ✗ **Le temps de classe excessif** pour les stagiaires les empêche de se centrer sur une formation de qualité en lien avec la recherche.
- ✗ **La faiblesse des moyens alloués** se traduit par des formations tronquées, une insuffisance de visites-conseils, des conditions d'études et de travail difficiles
- ✗ **Le suivi des stagiaires et leur validation doivent être pensés dans une logique de formation et non d'évaluation.** Validation, titularisation, avis du directeur de l'INSPE doivent être cadrés nationalement et basés sur des critères transparents et explicités dès le début de la formation.

- ✓ **La FSU agit pour une autre réforme de la formation qui ne surcharge pas inutilement les étudiant-es et les stagiaires**
- ✓ **Dans l'immédiat, elle demande le remboursement des frais de déplacements des contractuels-alternants vers leur établissement d'affectation.**
- ✓ **Votez FSU, c'est revendiquer en urgence l'amélioration des conditions d'étude et de travail des étudiant-es, stagiaires et des personnels.**

**Du mardi 25  
au jeudi 27  
janvier 2022**

**Votez**



**pour élire vos  
représentant-es  
au conseil de  
l'INSPE.**

### En URGENCE : La FSU revendique

#### Pour toutes et tous :

- ▶ Dans tous les INSPE, l'augmentation des moyens humains et budgétaires, financés par le Ministère de l'Éducation nationale

#### Pour les étudiant-es :

- ▶ Des parcours adaptés pour tou-tes, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- ▶ La mise en place de pré-recrutements dès la L1 et le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement
- ▶ La création de postes aux concours à hauteur des besoins

#### Pour les stagiaires :

- ▶ Un temps de service réduit à 1/3 pour suivre une formation au métier
- ▶ Des formations adaptées aux parcours antérieurs, professionnels et universitaires, n'imposant pas l'obtention d'un diplôme déjà obtenu
- ▶ Le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateurs
- ▶ Le maintien des sites départementaux
- ▶ Une formation bilingue pensée, réfléchie, de qualité

## Pourquoi choisir la FSU ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

## Nos candidat-es :

**François POURIAS**

**Carine MINIER**

**Thomas BRANDILY**

**Elena Luiza DUBOIS**

**Nicolas FRANÇOIS**

**Louise SALAUN**

## Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignant-es et CPE. Investir des moyens financiers et humains publics pour leur formation est une nécessité absolue afin de répondre aux enjeux d'une véritable démocratisation du système éducatif. Il faut tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteur-trices, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée**  
depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière
- ✓ **Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions dès la L1** : allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements pour permettre à tou-tes d'accéder aux métiers de l'enseignement...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques**  
pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Un cadrage national de la formation** garantissant une égalité de traitement sur tout le territoire
- ✓ **L'accès à l'ensemble des concours externes**  
Avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés
- ✓ **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence
- ✓ **Des formations réellement adossées à la recherche**

**Du 25 au 27 janvier, votez**

